

03 – FAQ Master 2 MEEF

LES EXAMENS

Ces modalités peuvent évoluer en fonction des contraintes sanitaires.

Les examens se déroulent en fin de chaque semestre suivant les modalités de contrôle des connaissances votées par le conseil d'école. En cas d'échec à la première session, l'étudiant passe en seconde session (dite de rattrapage). La seconde session se déroule en juin pour le rattrapage du semestre 1 et du semestre 2.

Attention, pour les étudiants n'ayant pas validé l'EC 15.1 de langues sans compensation en M1, l'obtention de l'EC 43.2a de langues en semestre 4 est obligatoire pour l'obtention du M2.

QUAND A LIEU MA DATE DE NOMINATION DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE ?

(Uniquement pour les étudiants fonctionnaires stagiaires des mentions 1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement Educatif)

Les lauréats des concours sont nommés stagiaires au 1^{er} septembre et sont affectés pour l'année en école (pour le 1^{er} degré) ou en EPLE (Établissement public local d'enseignement – pour le 2nd degré et CPE) à condition d'être titulaire d'un Master 2 ou inscrit en Master 2 MEEF au 1^{er} septembre).

COMMENT SE PASSE L'ARTICULATION ENTRE DE MON STAGE ET MES COURS ?

(Uniquement pour les étudiants fonctionnaires stagiaires des mentions 1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement Educatif)

Ci-dessous l'extrait du document Cahier des charges du Tutorat mixte à retrouver dans sa version : www.univ-reims.fr/inspe-tutoratmixte

Enjeux

Le stage constitue une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation (CPE), pour au moins trois raisons essentielles :

- il est conçu pour permettre le développement progressif des compétences professionnelles en situation ;
- il est un des points d'ancrage pour la formation dans le Master ;
- il est un terrain d'étude possible pour le travail en recherche qui doit être réalisé par les étudiants-stagiaires, dans le cadre du Master.

Le stage trouve sa place dans les maquettes de master MEEF (EC 35.1 et 45.1). Il est le support d'une formation dans une alternance intégrative notamment dans les ateliers de pratique réflexive (EC 34.1a) et dans les espaces collectifs réflexifs (EC 35.1 et 45.1). Il fait systématiquement l'objet d'une

préparation et d'une évaluation qui participe à la validation du Master et à la titularisation dans le métier.

Modalités du stage

Le stage place l'EFS en situation de responsabilité dans la conduite de la classe ou du service. Il constitue une occasion de mettre à l'épreuve les connaissances de la formation et de développer les premiers gestes professionnels. L'EFS agit en tant que fonctionnaire et agent du service public d'éducation. Ainsi, il transmet et fait respecter les valeurs de la République et agit dans un cadre institutionnel. Il se réfère à des principes éthiques et responsables qui fondent son exemplarité et son autorité. Il se conforme au règlement intérieur de l'établissement.

Le stage s'effectue en responsabilité individuelle, sous l'autorité du chef d'établissement pour le 2nd degré et de l'IEN de circonscription pour le 1er degré.

Organisation de l'alternance (établissement / INSPÉ)

Entrée accompagnée dans le métier

Dans le but d'accompagner plus étroitement l'entrée dans le métier et spécifiquement la prise en main des classes en début d'année scolaire, les EFS seront libérés des cours à l'INSPÉ lors des deux premières semaines de septembre afin de pouvoir travailler avec le tuteur terrain en contexte professionnel.

Lors de l'accueil avant la rentrée et dans les 15 premiers jours de l'année scolaire, le tuteur terrain aide l'EFS à exprimer ses besoins de formation, apporte une aide à la prise de fonction et à la perception claire des missions. Il l'accompagne dans la prise en charge de la ou des classe(s) ou des autres activités du métier. Il l'aide à s'intégrer et à s'impliquer dans le travail d'équipe et la vie de l'établissement/école. Il le conseille dans la conception équilibrée de séquences et la construction d'outils pour l'observation et les apprentissages des élèves.

Dans le 1er degré, un second temps de même nature, libéré de cours INSPÉ, est programmé début janvier à la suite des examens de fin de semestre 3.

Dans le second degré, la proximité des tuteurs avec les EFS dans un même établissement ne justifie pas ce second temps

Les objectifs et le cahier des charges du tuteur terrain spécifiques à ces temps de travail fait l'objet de l'annexe 6.

Tableau de l'alternance établissement / INSPÉ

		lundi	mardi	mercredi		jeudi	vendredi
1D	M2 et DU MEEF	Etablissement	Etablissement	Etab.	Inspé	Inspé TC	Inspé
		Etablissement	Etablissement	Inspé		Inspé	Inspé
2D et EE	M2 et DU MEEF	Etablissement	Inspé	Inspé		Inspé TC	Etablissement
		Etablissement	Inspé	Inspé		Etablissement	Etablissement
STAPS	M2 et DU MEEF	Inspé	Inspé	Etablissement		Inspé TC	Etablissement
		Inspé	Inspé	Etablissement		Inspé	Etablissement

Les enseignements dispensés à l'Inspé peuvent être de « Tronc commun » ou « TC » : les cours de tronc commun permettent de créer une culture partagée par tous les futurs professeurs, de toutes les mentions du master MEEF, ils comprennent des cours de CPIS (Connaissances des Publics Institutions Scolaires), les langues et le numérique.

Les Espaces Collectifs Réflexifs (EC 35.1 et 45.1)

Dans les maquettes de master, les EC 35.1 et 45.1 font apparaître des heures dans le cadre de la formation à l'université (INSPÉ ou composantes). Ces espaces collectifs réflexifs (ECR), se déroulent en groupe TP, encadrés sur l'année par un référent INSPÉ et un référent terrain. Ces temps de formation doivent s'appuyer sur des traces d'expérience des EFS en stage, pour leur permettre d'analyser leurs pratiques d'enseignant ou de CPE entre pairs et de développer leurs compétences professionnelles. Le travail est nourri des connaissances issues de la recherche et de l'expérience. Les tuteurs terrain et INSPÉ renseignent les référents des ECR sur les besoins et difficultés des EFS, exprimés ou repérés tout au long de l'année, afin que le travail dans les ECR s'appuie sur l'expérience effective des EFS.

COMMENT SE PASSE L'ARTICULATION ENTRE MON STAGE ET MES COURS ?

(Uniquement pour les étudiants non alternants ou mention Pratiques et Ingénierie de la Formation)

Pour les étudiants non alternant des **mentions 1^{er} degré, 2nd degré ou Encadrement Educatif**, un stage d'observation et de pratique accompagnée de 4 semaines dans l'Éducation nationale est proposé (voir calendrier en fonction des parcours). Les affectations sur les lieux disponibles sont faites par les coordinateurs de stage de l'INSPÉ.

Un deuxième stage, de 4 à 6 semaines dans un contexte professionnel de formation ou d'encadrement, des enfants, des jeunes ou des adultes doit être effectué. Les étudiants doivent rechercher ces stages et vérifier leur compatibilité avec les enjeux du Master et avec les coordinateurs de stage et les responsables de formation. Pour chaque stage, une convention de stage doit être établie.

Pour les étudiants des parcours de la **mention Pratiques et Ingénierie de la Formation**, des périodes de stages sont également prévues dans les maquettes de formation. Pour les stagiaires déjà salariés, leur travail peut être pris en compte comme période de stage à condition que les enjeux soient compatibles.

Renseignez-vous auprès des responsables pédagogiques de parcours dont vous trouverez les coordonnées sur la page : www.univ-reims.fr/Inspé-contacts

Attention, pour les conventions de stage en dehors de l'Éducation nationale, merci de bien utiliser le modèle de convention de stage « Hors Éducation nationale » présent dans la rubrique :

www.univ-reims.fr/Inspé-bureaudesstages

QUEL EST LE CADRE DE REALISATION DE MON MEMOIRE ? COMMENT SUIS-JE ACCOMPAGNE-E ?

- **Pour les étudiants fonctionnaires stagiaires** : un directeur de mémoire sera chargé du suivi du mémoire. Le jury de mémoire sera constitué de ce directeur et d'un tuteur terrain en établissement.

- **Pour les étudiants non alternants ou mention PIF** : un directeur de mémoire sera chargé du suivi du mémoire. Le jury sera constitué de ce directeur et d'un autre enseignant du parcours de formation.

Dans la plupart des maquettes, des séminaires de recherche sont mis en place pour accompagner votre travail.

JE SUIS ETUDIANT FONCTIONNAIRE STAGIAIRE, EN CAS D'ECHEC DE MON M2, QUE SE PASSE-T-IL ? (Uniquement pour les étudiants fonctionnaires stagiaires des mentions 1^{er} degré, 2nd degré et Encadrement Educatif)

La situation des étudiants fonctionnaires stagiaires sera précisée par les services rectoraux.

JE SOUHAITE RÉALISER UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE, QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ? (Uniquement pour les étudiants non alternants ou mention Pratiques et Ingénierie de la Formation)

Deux grands types de mobilité sont possibles :

- ✓ mobilité courte (elle remplace un stage au sein du MEEF)
- ✓ mobilité longue (il s'agit d'un semestre intégralement réalisé à l'étranger)

Plusieurs partenariats existent à l'INSPE. Attention ce dispositif peut évoluer ou être reporté en fonction des contraintes sanitaires.

+ d'infos : www.univ-reims.fr/inspe-international



Captation : © Service des Usages du Numérique de l'URCA